



Ined
Inserm
EFS
InVS
Insee
DGS
DGPR
Drees
Cnaf

Protocole de l'enquête 1 an

1	Population étudiée	3
2	Vagues d'enquête et nombre de familles à contacter	3
3	Réalisation de l'enquête	3
3.1	Protocole pour la prise de contact	4
3.2	Protocole pour le type de questionnaire à poser	4
3.2.1	Cas particuliers relatifs à la détermination du type de questionnaire	6
3.2.2	Cas particuliers relatifs aux modules partagés entre le parent référent et le parent cohabitant.....	6
4	Constitution d'un fichier de données documentées par le parent référent à partir des variables des questionnaires 'mère' et 'père'	7
5	Bilan résumé de la participation	8
6	Sources et références des questionnements relatifs aux différents modules	9

Un an après l'inclusion des enfants en maternité, une enquête approfondie a été menée auprès des parents des enfants de la cohorte Elfe. De fait, le protocole suivi était quasi -identique à celui de l'enquête nationale réalisée aux deux mois des enfants.

Les objectifs principaux de cette nouvelle enquête étaient de documenter les premières modifications des caractéristiques sociodémographiques des familles, dénombrer les déménagements et leurs motifs, poursuivre la collecte de données sur la santé des enfants, leur alimentation, leur mode de garde, mesurer leur développement psychomoteur. Par ailleurs il s'agissait de mieux connaître les familles à travers des questionnements relatifs à leurs valeurs, à leurs pratiques éducatives et culturelles.

L'enquête à 1 an a recueilli un avis favorable du CCTIRS et une autorisation de la CNIL (n°911535) ainsi que le label d'intérêt général et de qualité statistique délivré par le comité du label du CNIS (visa 2012X722AU).

1 Population étudiée

L'enquête concernait toutes les familles ayant donné leur consentement en maternité , non revenues formellement sur celui-ci en en faisant directement part à l'unité Elfe, **qu'elles aient ou pas participé à l'enquête deux mois**. Les deux parents devaient être interrogés qu'ils vivent ensemble avec l'enfant ou qu'ils soient séparés.

2 Vagues d'enquête et nombre de familles à contacter

Quatre vagues d'enquête correspondant aux quatre vagues de l'enquête maternité, se sont succédées un peu plus de 1 an après la naissance des enfants, le même protocole s'appliquant à chacune d'entre-elles.

- Vague 1 : du 11 mai 2012 au 7 août 2012
2 690 familles à contacter
- Vague 2 : du 29 juin 2012 au 6 octobre 2012
4 462 familles à contacter
- Vague 3 : du 28 septembre 2012 au 29 décembre 2012
5 038 familles à contacter
- Vague 4 : du 28 novembre 2012 au 8 mars 2013
5 518 familles à contacter

Durée totale d'enquête : 9 mois et demi
Nombre de familles à contacter : 17 708

3 Réalisation de l'enquête

L'institut de sondage GFK, suite à un appel d'offre passé en 2010, avait été retenu pour la réalisation de l'enquête aux deux mois, 1an et 2 ans des enfants. C'est donc lui qui a réalisé cette seconde enquête téléphonique (CATI) auprès de chacun des parents des enfants ; elle reposait comme l'enquête à deux mois sur 2 grandes catégories de questionnaires : un questionnaire mère et un questionnaire dit père.¹

¹ Dit 'père' car ce questionnaire a été également posé à la conjointe de la mère si elle vivait avec cette dernière et l'enfant.

3.1 Protocole pour la prise de contact

Il est strictement identique à celui de l'enquête 2 mois.

Un premier courrier annonçant l'enquête était adressé aux familles par l'équipe projet Elfe une quinzaine de jours avant que celle-ci ne débute (Lettre avis validée par le Comité du Label de la Statistique Publique).

Le contact initial auprès des familles devait être pris avec la mère qui, sauf exception (voir infra), serait également questionnée en premier (même si à l'enquête deux mois le père était référent).

Après vérification des numéros de téléphone correspondant aux adresses récupérées au cours de l'enquête a deux mois - ou en maternité pour les familles n'ayant pas participé à cette dernière -, le Service Informatique de l'équipe Elfe transmettait au prestataire, pour toutes les familles de la base enquêtée l'ensemble de leurs coordonnées : numéros de téléphone (fixes et portables), adresses mail, adresses postales des parents et des personnes relais.

Enfin, 3 jours avant le début de l'enquête, toutes les mères pour lesquelles on disposait d'une adresse mail recevaient un courriel leur annonçant qu'elles seraient bientôt contactées par un chargé d'enquête.

En cours de vague, quand aucun contact avec la mère ou le père ou une personne relais n'était possible, le prestataire mettait en place des dispositifs spécifiques de récupération de numéros de téléphone et ou d'adresses :

- Recherche manuelle de numéros de téléphone quand le numéro appelé pour contacter la mère était un numéro de Fax/Modem ou qu'il s'agissait toujours d'un répondeur ou que le numéro appelé était non valide.
- Appel sur les numéros de téléphone du père ou du relais afin de récupérer les coordonnées de la mère.
- Envoi de mails supplémentaires.
- Pour les mères ayant une adresse mail mais pour lesquelles un nouveau numéro n'a pas été retrouvé lors de la recherche manuelle, envoi d'un mail afin de récupérer un nouveau numéro de téléphone.
- Envoi d'un courrier postal aux mères n'ayant pas de mail et étant classé en faux numéros.
- Appel des numéros relais.
- Ré-exploitation des refus/Abandons.

3.2 Protocole pour le type de questionnaire à poser

Il est strictement identique à celui de l'enquête 2 mois.

La programmation CATI faisait que le type de questionnaire posé à la mère était déterminé dès la prise de contact à partir de questions permettant de savoir quelle était sa situation familiale et avec qui vivait l'enfant.

Le questionnaire posé à la mère est alors dit :

- **'mère référent'** : si l'enfant vit avec elle (tout le temps ou en alternance).

Ce questionnaire est le plus complet : il comprend la quasi-totalité des questions permettant de caractériser le ménage où vit l'enfant ainsi que les principales informations concernant ce dernier.

- **'mère non cohabitant'** : si l'enfant vit exclusivement avec son père.

Pour l'essentiel ce questionnaire permet de caractériser le ménage de la mère qui n'a donc pas la garde de l'enfant mais comporte peu de questions relatives à ce dernier puisqu'il vit avec son père.

- **'mère référent enfant placé'** : si l'enfant ne vit ni avec elle ni avec son père

Ce questionnaire, s'apparente très largement au questionnaire 'mère non cohabitant' mais comporte un questionnement spécifique relatif au placement de l'enfant.

A la fin de l'entretien avec la mère, **si des coordonnées du père étaient disponibles**, l'enquêteur annonçait qu'il allait dans les jours qui suivent contacter ce dernier². Si la mère ne s'opposait pas à ce contact (ou n'indiquait pas qu'il était inutile car le père ne souhaitait pas participer), la programmation CATI, en fonction des mêmes critères que ceux qui avaient permis de déterminer quel type de questionnaire serait posé à la mère, définissait le type de questionnaire qui serait posé au père.

Ce pouvait être un questionnaire dit :

- **'père référent'** : la mère a répondu au questionnaire 'mère non cohabitant' (l'enfant vivait exclusivement avec son père).

Ce questionnaire est quasi identique au questionnaire 'mère référent'

- **'père non cohabitant'** : la mère a répondu à un questionnaire 'mère référent' et que l'enfant vivait avec elle, exclusivement ou en garde alternée.

Pour l'essentiel ce questionnaire permet de caractériser le ménage du père qui n'a pas la garde exclusive de l'enfant mais comporte peu de questions relatives à ce dernier puisqu'il vit principalement avec sa mère³

- **'père cohabitant'** : la mère a répondu à un questionnaire 'mère référent' et l'enfant vit avec elle et son père.

Ce questionnaire qui ne comprend pas les questionnements permettant de caractériser la composition du ménage déjà documentée par la mère) propose :

- des questions spécifiques concernant le père en propre (sa santé par exemple),
- des questions portant sur ses rapports à l'enfant,
- des questions déjà posées dans le questionnaire 'mère référent' mais pour lesquelles il est nécessaire d'avoir les réponses du couple.

Par ailleurs, certains modules, en raison de leur longueur, ont été renseignés pour partie par la mère référent et pour partie par le père cohabitant (voir infra)

² Il n'était pas possible 'd'enchaîner' le même jour un questionnaire mère et un questionnaire père car ce dernier devait intégrer, pour filtrer de nombreuses questions, la reprise de variables documentées par la mère. Ces reprises étaient effectuées par le prestataire à partir des questionnaires mère à la fin de chaque journée de sorte que les questionnaires pères 'soient prêts' pour le lendemain.

³ Certes en cas de garde alternée, on ne peut dire avec certitude que l'enfant vit principalement avec sa mère. Le fait dans ce cas de gérer le questionnement du père comme s'il ne vivait pas avec l'enfant obéit à la même logique que celle qui a présidé, dans la situation où l'enfant vit avec ses deux parents, au choix de la mère comme parent référent : on considère qu'elle est le plus souvent plus à même de répondre à certaines questions concernant l'enfant (sa santé, son alimentation). Par ailleurs vu les résultats des pilotes, il était très vraisemblable que la participation des mères serait meilleure que celles des pères, justifiant que ce soit auprès d'elles que les principaux questionnements sur l'enfant soient abordés.

- **'père cohabitant enfant placé'** : la mère a répondu au questionnaire 'mère référent enfant placé'.

Ce questionnaire est très proche du questionnaire 'père cohabitant' mais évidemment n'intègre pas les questions relatives au rapport du père à l'enfant.

- **'père non cohabitant enfant placé'** : la mère a répondu au questionnaire 'mère référent enfant placé' et ne vit pas avec le père.

Ce questionnaire est très proche du questionnaire 'père non cohabitant' mais évidemment n'intègre pas les questions relatives au rapport du père à l'enfant.

3.2.1 Cas particuliers relatifs à la détermination du type de questionnaire

- 1) La mère contactée a pu souhaiter que le père soit le parent référent ou il était impossible qu'elle le soit en raison par exemple de problèmes de langue, d'une indisponibilité en raison de problèmes de santé ou d'une absence longue durée.

Dans ces cas, à chaque fois qu'il était possible d'obtenir la participation du père, celui-ci a répondu à un questionnaire 'père référent'. Cependant, **pour les raisons mêmes qui justifiaient que la mère ne soit pas parent référent, il n'a pas été posé de questionnaire 'Mère cohabitant'**.

- 2) La mère ne parle/ne comprend pas suffisamment le français pour répondre au questionnaire et le père qui aurait dû être référent n'est également pas en mesure de participer pour les mêmes raisons.

L'entretien a pu être mené dans une des langues suivantes : anglais, arabe, turque, wolof ou soninké. Le questionnaire était alors un questionnaire référent (réalisé avec la mère ou le père) dont l'enquêteur traduisait les questions dans la langue parlée par la personne enquêtée.

- 3) La mère était en couple avec une conjointe qui résidait avec elle

Dans ce cas la mère devait répondre à un questionnaire 'mère référent' et la conjointe répondait à un questionnaire '« père » cohabitant'.

3.2.2 Cas particuliers relatifs aux modules partagés entre le parent référent et le parent cohabitant

Un certain nombre de questionnements portant sur des modules relatifs au 'ménage' (son logement, ses revenus, les études et la situation professionnelle de l'ensemble de ses membres) étaient partagés entre le questionnaire 'mère référent' et le questionnaire 'père cohabitant'. En d'autres termes le thème devait être documenté dans sa totalité par les réponses apportées par l'un et l'autre des deux parents. Quatre exceptions à ce partage, de fait liées à la non-participation, doivent être notées :

- 1) Le ménage n'avait pas participé à l'enquête deux mois

Les modules concernés qui avaient également été posés à l'enquête deux mois ont été posés dans leur totalité au parent référent

- 2) Le ou les modules concernés avaient été incomplètement décrits à l'enquête deux mois (non-participation du cohabitant et 'non rattrapage' par le référent)

Les modules ont été posés dans leur totalité au parent référent

- 3) Le père cohabitant contacté a déclaré qu'il ne participerait pas ou il a été impossible de le joindre,

Dans ce cas la mère a été recontactée afin qu'elle documente les modules qui auraient dû se partager entre elle et le père cohabitant.

- 4) A la fin de son questionnaire comme parent référent, la mère a déclaré qu'il était inutile de contacter le père car il ne voulait/pouvait pas participer,

Il lui a alors été demandé si elle acceptait de répondre aux questions auxquelles le père aurait dû répondre dans les modules concernés.

Cependant la mère n'a pas forcément accepté de répondre aux questions comme il n'a pas toujours été possible de la recontacter. Ces modules sont donc incomplètement renseignés même si le questionnaire de la mère est complet.

Les variables contenues dans ces modules sont appelées variables intriquées car elles peuvent se trouver aussi bien dans le questionnaire père cohabitant (quand il a participé) que dans le questionnaire mère référent quand elle a accepté de répondre aux questions auxquelles le père aurait dû répondre ou que ces modules lui ont été posés d'emblée dans leur totalité.

4 Constitution d'un fichier de données documentées par le parent référent à partir des variables des questionnaires 'mère' et 'père'.

Principe général

La base de données Pandora dans laquelle ses utilisateurs choisiront le jeu de variables qui leur est nécessaire, comprend pour chaque enfant inclus dans la base :

- d'une part toutes les variables renseignées par les mères (préfixées A01M_) dans la base des questionnaires 'mère' »et
- d'autre part toutes les variables renseignées par les pères ou les conjointes (préfixées A01P_) dans la base des questionnaires 'père',

et ceci quelle que soit la nature des questionnaires (référent, cohabitant, non-cohabitant) auxquels les uns et les autres ont répondu.

Ainsi, si l'on veut disposer pour chaque enfant de l'information la plus complète sur le ménage dans lequel il vit et travailler sur le plus grand nombre d'enfants, il convient de récupérer les variables documentées par le parent référent dans la base 'mère' comme dans la base 'père' et concaténer (après homogénéisation des noms des variables) les questionnaires 'mère référent' et 'père référent'.

Cependant, cette concaténation ne suffit pas à documenter complètement un certain nombre de modules caractérisant le ménage (logement, revenus, études et situation professionnelle de l'ensemble des membres du ménage) puisque certaines des variables dites intriquées les concernant ont parfois été renseignées dans le questionnaire 'mère référent' et d'autres fois dans le questionnaire 'père cohabitant'.

En effet, dans le fichier résultant de la concaténation les variables intriquées sont documentées si elles ont été renseignées par le 'Parent référent' mais ne le sont pas si elles ont été renseignées dans un questionnaire 'Père cohabitant'.

Si l'on souhaite disposer de l'ensemble des informations concernant par exemple le logement où vit l'enfant, la situation professionnelle et les études de tous les membres du ménage, les revenus du ménage, il faut récupérer ces variables dans le questionnaire 'père cohabitant'.

Cas particulier

Les variables intriquées ont pu être renseignées par les deux parents.

- La mère était référent et le père (ou la conjointe) était cohabitant mais il (elle) résidait parfois dans un autre logement. La mère a alors été questionnée sur toutes les variables intriquées.
- La mère référent a documenté d'emblée à la totalité de ces variables (ménage n'ayant pas participé à l'enquête deux mois ou modules concernés incomplets à l'enquête deux mois)

Comme le père (la conjointe) a cependant été sollicité(e) comme cohabitant, quand il (elle) a participé, il (elle) a pu aussi renseigner les variables intriquées.

Sur les données autres que celle reflétant l'opinion ou les pratiques des parents, il convient alors de choisir si les variables doivent être récupérées dans le questionnaire référent ou le questionnaire cohabitant.

5 Bilan résumé de la participation

Vague 1 :

Familles à contacter : 2 690

Questionnaires mère référent complets : 2 110

Questionnaires père référent complets : 19

Total questionnaires référent : 2 129

% participation : 79.1%

Vague 2 :

Familles à contacter : 4 462

Questionnaires mère référent complets : 3 501

Questionnaires père référent complets : 20

Total questionnaires référent : 3 521

% participation : 78.9%

Vague 3 :

Familles à contacter : 5 038

Questionnaires mère référent complets : 3 893

Questionnaires père référent complets : 18

Total questionnaires référent : 3 911

% participation : 77.6%

Vague 4 :

Familles à contacter : 5 514
Questionnaires mère référent complets : 4 278
Questionnaires père référent complets : 32
Total questionnaires référent : 4 310
% participation : 78.2%

6 Sources et références des questionnements relatifs aux différents modules

Pour identifier les questions relatives aux questionnaires standardisés, utiliser la fonction recherche par thèmes du portail de mise à disposition des données

Liste et état civil des habitants du logement

D'après Enquêtes sur les ressources et conditions de vie (SRCV), Insee et questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Enfant placé

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Situation familiale

D'après Enquêtes sur les ressources et conditions de vie (SRCV), Insee

Situation de non cohabitation ou cohabitation non permanente entre les parents

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Séparation et relation avec l'autre parent ; maintien des relations avec lui quand il ne vit pas dans le ménage

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Études

D'après Enquêtes Emploi en continu (EEC) Insee

Situation principale vis-à-vis du travail

D'après Enquêtes Emploi en continu (EEC) Insee

Logement

Enquête Logement, Insee

Les revenus du ménage

D'après Enquêtes sur les ressources et conditions de vie (SRCV), Insee

Famille élargie

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Mode de garde

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Développement psychomoteur de l'enfant

Child Development Inventories (CDI), version française (IDE Inventaire Du Développement de l'Enfant : Duyme M et al. Devenir, 2010. 22:13-26.) Mac Arthur-Bates (11 mots : Kern S et al. Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant 2010: 217-228)

Alimentation de l'enfant depuis la naissance

Le dispositif de diversification a été créé spécifiquement pour Elfe en adaptant et complétant le questionnement des cohortes EDEN et Opaline.

Santé de l'enfant

Maladies respiratoires : adaptation des questionnaires ISAAC ainsi que, pour les plus jeunes, des questionnaires de la cohorte PARIS.

Accidents : adaptation des questionnaires de l'INVS sur les accidents domestiques et questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Santé de la mère/du père et antécédents familiaux

SF12 (Gandek B et al. J Clin Epidemiol 1998; 51:1171-8), Minimum European Health module (Eurostat- Cox B et al; Int J Public Health 2009; 54:55-60) et questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Éléments sur l'enfance de la mère/du père

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Pratiques éducatives

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Valeurs et affiliations

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Quartier et voisinage

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe

Équipement en biens culturels

Questions spécialement conçues pour l'enquête Elfe